

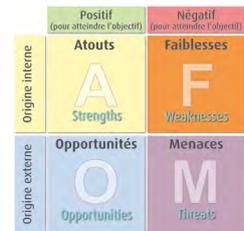
Synthèse, enjeux et orientations

Synthèse : les grilles AFOM

Les grilles « Atouts Faiblesses Opportunités Menaces » permettent de faire le lien entre le diagnostic et les enjeux et orientations. Ces grilles sont établies selon un objectif spécifique. Concernant le « climat », il s'agit du développement durable de la Normandie. Les éléments présentés en haut des grilles (atouts et faiblesses) concernent les points spécifiques à la région et sur lesquels il est possible d'agir. Les éléments situés en bas des grilles (opportunités et menaces) concernent les points qui ne sont pas spécifiques à la région. Les grilles ont été réalisées dans le cadre d'ateliers menés avec les rédacteurs du diagnostic (cf. page 2). Elles sont actualisées annuellement.

Plan du chapitre

- Synthèse : Les grilles AFOM
- Enjeux et orientations



Atouts

Les composantes environnementales et la santé

- Climat tempéré dont les excès restent « modérés » : températures, précipitations, vents, ensoleillement.
- Intérêt de la modération des températures pour la santé.
- Précipitations relativement régulières permettant le renouvellement de la ressource en eau.
- Grande diversité des écosystèmes et des paysages favorables à la résilience.
- Configuration naturelle des cours d'eau : les têtes de bassins versants sont pour la plupart situées dans la région, ce qui permet de disposer de leviers d'action.

Les activités humaines

- Climat tempéré : activités relativement peu perturbées par des événements climatiques extrêmes.
- Développement agricole : accès aux ressources alimentaires, débouché économique, possibilité de circuits courts et savoir-faire local.
- Diversité des paysages et modération des températures favorables au développement touristique.
- Ressources pour l'énergie renouvelable : éolien, photovoltaïque, hydrolien...
- Réseau territorial assez équilibré avec de nombreuses villes moyennes, notamment à l'ouest de la région, favorisant des distances assez courtes d'accès de la population au travail et aux services.

Opportunités

- Sensibilisation à la nécessaire prise en compte d'un « environnement favorable à la santé ».
- Progrès de la diffusion de l'innovation industrielle.
- Développement de modes de transport alternatifs.
- Progrès de la recherche agricole.
- Réseau de connaissance et organisation territoriale favorables à l'action.
- Mise sur le marché de véhicules moins polluants.
- Développement de techniques permettant d'anticiper les effets de l'évolution du climat (architecture, construction, isolation, végétalisation...).

Faiblesses

Les composantes environnementales et la santé

- Disparités territoriales et temporelles de précipitations et de températures.
- Destructions d'écosystèmes et développement d'espèces exotiques envahissantes (frelon asiatique, chenille processionnaire, moustique tigre...).
- Diminution de la ressource en eau et situations de conflits d'usage.
- Épisodes de pics de pollution avec la diminution des précipitations.
- Dégradation de la qualité des milieux aquatiques et des sols : érosion des sols et augmentation des risques naturels.
- Réseau de soins : difficulté de renouvellement des personnels soignants dans certains secteurs et accroissement des inégalités territoriales.
- Pollutions liées à certaines énergies renouvelables (chauffage au bois et particules fines...).
- Régression du bocage et des zones humides.
- Couvert forestier relativement faible sur le territoire.

Les activités humaines

- Climat actuel tempéré : activités humaines peu préparées à la « gestion d'excès climatiques ».
- Adaptation de la zone littorale : nécessaire relocalisation de certaines activités humaines.
- Étalement urbain et croissance démographique : uniformité des modes de développement à questionner.
- Sylviculture : nécessité d'une gestion très en amont pour tenir compte de la durée d'exploitation.

Menaces

- Faible prise en compte des impacts du changement climatique lié à un manque de prise de conscience des enjeux qui y sont associés.
- Élévation du niveau marin.
- Modification des systèmes écologiques et difficultés d'anticipation de l'évolution des espèces.
- Tendance à l'inertie des pratiques individuelles et collectives.
- Mutations nécessaires des activités économiques.
- Dépendance des activités humaines à de nombreux produits polluants qui se retrouvent dans les différentes composantes de l'environnement et altèrent la santé.
- Injonctions contradictoires pour les besoins d'une croissance immédiate et les besoins de modes de vie sains et durables.
- Risque d'un recours accru à de nouveaux produits polluants pour compenser les pertes de rentabilité.
- Forts impacts et coûts sanitaires importants liés aux pollutions.
- Aménagement territorial trop axé sur un modèle de développement « centrifuge » (rayonnement à partir de métropoles ou de grandes villes).
- Poursuite de la régression des milieux humides et de la trame bocagère.

Enjeux et orientations

Les enjeux et orientations ont été définis en ateliers participatifs et suite aux consultations externes réalisées. Pour chaque enjeu, plusieurs orientations sont définies. Elles ont vocation à être déclinées par l'ensemble des acteurs du territoire : État, collectivités locales, entreprises, associations, citoyens...

Définitions

Un enjeu :

ce qui est « en jeu », « ce que l'on peut gagner ou perdre »

Une orientation :

« ce qui permet de donner du sens »

L'approfondissement et le partage des connaissances, des enjeux pour les activités humaines face au changement climatique

► Aborder les connaissances liées au changement climatique de manière partagée, active et courageuse, en impliquant les différents acteurs des territoires

1/ Partager, avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les citoyens, les connaissances relatives à l'ampleur des changements climatiques et à la vitesse des évolutions constatées ainsi qu'à leurs impacts majeurs sur les activités humaines.

2/ Permettre aux différents acteurs de contribuer au développement de ces connaissances, d'exprimer leurs positionnements, leurs attentes et leurs implications possibles.

3/ Partager et diffuser, en retour, les évolutions concrètes attendues sur les territoires.

► Développer et partager les réseaux dynamiques d'observation et d'analyse des changements climatiques dans tous les domaines concernés

1/ Décloisonner les approches pour améliorer la complémentarité des dispositifs et la représentation des citoyens.

2/ Entretenir, développer et homogénéiser les réseaux dynamiques d'observation et d'information sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts.

3/ Mettre en place et développer les systèmes d'évaluation et d'alerte sur l'évolution du climat.

4/ Transmettre les savoirs aux citoyens, aux écoliers, aux collectivités et aux entreprises en les impliquant concrètement dans la vie de ces réseaux dynamiques.

► Mobiliser les connaissances pour développer l'action effective et concrète sur les territoires

1/ Utiliser les connaissances liées au changement climatique pour la mise en perspective de l'ensemble des projets menés par les collectivités et les professionnels.

2/ Mobiliser ces connaissances et les décliner dans les leviers d'action locaux des collectivités (plans climat...).

3/ Savoir remettre en cause les projets en raison de leur vulnérabilité liée au changement climatique ou de leurs impacts sur l'émission de gaz à effet de serre.

4/ Former les professionnels de l'aménagement et des constructions à la nécessaire adaptation des localisations géographiques, des infrastructures, des bâtiments et des matériaux aux enjeux climatiques, écologiques et sanitaires.

5/ Former et accompagner les personnels de santé, les professionnels et les citoyens à la prévention et à la gestion des alertes sanitaires.

Indicateur

- Évaluation de la prise en compte du changement climatique dans les études d'impact

(Source : DREAL)

L'atténuation du changement climatique, un enjeu pour la santé, l'environnement et la préservation des activités humaines

► Diminuer fortement les émissions de gaz à effet de serre

- 1/ Inciter massivement à la sobriété énergétique par des changements de comportements et de modes de consommation.
- 2/ Réduire dans tous les domaines la consommation de ressources naturelles et l'empreinte écologique.
- 3/ Diminuer fortement les déplacements émetteurs de gaz à effet de serre : développer les transports collectifs, solidaires et individuels peu émetteurs de GES et sobres en énergie.
- 4/ Développer de manière importante les énergies renouvelables les plus performantes et les moins polluantes pour l'environnement.
- 5/ Favoriser et soutenir les échanges et modes de consommation utilisant les circuits de proximité.
- 6/ Promouvoir des pratiques agricoles moins émettrices de GES : gestion des cultures et des sols, de l'énergie et des élevages...
- 7/ Inciter au développement des procédés industriels peu émetteurs de GES : gestion des process, des déplacements, de l'énergie...

► Favoriser le stockage de carbone

- 1/ Encourager le développement des pratiques favorables au stockage de carbone dans la gestion des milieux : maintien et restauration des prairies et des haies, des zones humides, limitation de l'imperméabilisation des sols...
- 2/ Soutenir le stockage de carbone dans les pratiques professionnelles : agriculture, sylviculture, éco-construction...

L'adaptation au changement climatique, un enjeu pour la santé, l'environnement et la préservation des activités humaines

► Diminuer la vulnérabilité humaine aux impacts du changement climatique

- 1/ Mobiliser des moyens financiers pour limiter les coûts ultérieurs beaucoup plus importants de l'inaction.
- 2/ Responsabiliser les différents acteurs vis-à-vis des dommages liés à l'inaction dont le coût est supporté par la collectivité.
- 3/ Stopper le développement des zones de constructions ou d'activités en zones vulnérables aux risques d'inondation et de submersion marine.
- 4/ Privilégier systématiquement la sobriété à chaque étape des projets en incluant leur fin de vie.
- 5/ Réduire la vulnérabilité des activités humaines et des infrastructures exposées à l'évolution du trait de côte, à la submersion marine, aux inondations et à l'instabilité des sols, notamment par la mise en œuvre de délocalisations.
- 6/ Réaliser des aménagements urbains et des constructions favorables à une bonne régulation thermique : végétalisation des espaces urbains, isolation des constructions...
- 7/ Anticiper et gérer le développement de nouveaux risques sanitaires et environnementaux.

Indicateurs

- Respect des engagements locaux, nationaux et internationaux
- Évolution des émissions de gaz à effet de serre dans la région
(Source : ORECAN)
- Pourcentage de déplacements en mode actif : vélo et marche à pied
(Source : Onde)

Indicateur

- Estimation de l'évolution de la surface des prairies, des zones humides et de la forêt
- Estimation de l'évolution des linéaires de haies et de la qualité de leur maillage
(Sources : DRAAF et DREAL)

► Améliorer la gestion de nos ressources environnementales

- 1/ Développer une gestion économe de l'espace pour permettre aux milieux de réaliser leurs fonctionnalités : captage de carbone par les sols, régulation de l'eau, qualité des paysages...
- 2/ Favoriser le développement d'espèces locales diversifiées, résilientes et résistantes au changement climatique dans les pratiques culturelles et les aménagements.
- 3/ Préserver les écosystèmes aquatiques (rivières, littoraux, nappes d'eau souterraine, zones humides...).
- 4/ Stopper la régression des zones humides : donner la priorité à l'évitement et, en cas d'impossibilité, prévoir des mesures de compensation supérieures en cas d'atteinte à ces espaces d'épuration des milieux et de préservation de la biodiversité.
- 5/ Mieux gérer la ressource en eau :
 - inciter à la sobriété des consommations ;
 - anticiper les conflits d'usage ;
 - encourager les pratiques innovantes d'amélioration de la gestion de la ressource en eau ;
 - développer les projets de territoire de gestion de l'eau adaptés aux besoins et aux contextes locaux ;
 - assurer l'adéquation des besoins aux dispositifs de traitement (potabilisation et assainissement).
- 6/ Développer les relais d'approvisionnement locaux au sein des collectivités et des organismes publics et privés (circuits courts).
- 7/ Mieux gérer l'accueil des populations : conditionner les choix d'affectation des expansions urbaines aux capacités d'accueil des territoires.

Indicateur

- Quantité d'eau consommée par habitant

(Source : Agences de l'eau)

► Accompagner l'évolution des activités économiques et des pratiques professionnelles et collectives

- 1/ Conditionner les aides publiques au respect de critères environnementaux afin de concentrer les investissements publics sur des projets durables : sobriété écologique (usage des sols, de l'eau...) et énergétique, sobriété dans l'usage du foncier, limitation des pollutions...
- 2/ Accompagner les professionnels par la mobilisation de la connaissance et de moyens adaptés aux projets d'évolution des filières et des territoires.
- 3/ Adapter les filières économiques aux évolutions de la biodiversité : pêche, conchyliculture, agriculture, sylviculture...
- 4/ Développer des relais d'information, de conseil et d'échanges pour les acteurs économiques.
- 5/ Encadrer le développement des flux touristiques sur les espaces vulnérables : littoraux, zones humides, secteurs naturels...
- 6/ Limiter les inégalités sociales et territoriales face aux risques.
- 7/ Valoriser les potentialités nouvelles du territoire.